

Relevé synthétique des décisions du conseil municipal du 7 avril 2022

-

Etaient présents : Chantal COMYN, Maire ; Franck SPICHT, Sylvie WAREMBOURG, Vincent COLAERT, adjoints ; Roger FEBURIE, Martine GHEKIERE, Franck RICHARD, Aurore SOONEKINDT conseillers délégués ; Juliette ACHTE, Laurence BERTELOOT, Christine CARPENTIER, Virginie CHRZANOWSKI, Rémi DEBRU, Stéphane DEKEISTER, Sylvie DEPRIESTER, Isabelle MELLIET, Aurélien JOOS , conseillers.

Absents excusés:

Jacques DEVULDER donne pouvoir à Sylvie WAREMBOURG ;

Benoit DESTEIRDT à Roger FEBURIE

-

Vote des taux des taxes locales : Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes communales.

Vote du Budget Primitif 2022 COMMUNE – Budget Principal

Franck SPICHT présente l'ensemble des éléments constitutifs du budget.

Le budget communal est essentiellement marqué en charges par les précautions sanitaires liées à l'épidémie de COVID que nous nous devons de maintenir pour l'école et les services qui y sont rattachés ; par l'évolution des prix liée à l'inflation et en particulier ceux des carburants, à la pénurie (et donc au surcoût) des matières premières en ce qui concerne les investissements mais surtout à l'évolution des prix de l'énergie. La commune dispose via le Syndicat Intercommunal de l'Energie des Communes de Flandres (SIECF) d'un contrat groupé lequel est arrivé à échéance en décembre 2021. A la différence des particuliers, les communes ne bénéficient pas du plafonnement gouvernemental des prix de l'énergie, aussi, et malgré le contrat groupé, les prix du gaz ont augmenté au 1^{er} janvier pour la commune de 38% et de 20,5 % pour l'électricité.

Chaque année, les associations qui sollicitent une subvention communale adressent un dossier à la commune dans lequel figurent leurs comptes et l'état de leur trésorerie. Cumulées les trésoreries des associations, c'est-à-dire les comptes et livrets, représentent plus de 75 000 € avec des différences de plus en plus marquées entre associations sur l'état de cette trésorerie. La municipalité fait un choix, difficile mais solidaire, de ne pas renouveler systématiquement l'octroi de subvention aux associations qui disposent d'une trésorerie

solide (en l'occurrence supérieure à un an de charges courantes d'exploitation) pour mieux soutenir ou maintenir l'effort d'aide sur cet exercice aux associations qui connaissent une baisse de trésorerie sensible et des charges d'exploitations courantes élevées, notamment du fait d'un recours au salariat d'intervenants. Pour autant au global, la municipalité ne réduit pas son soutien au monde associatif, elle le développe même puisque l'enveloppe totale de subvention communale passe de 20 000 € en 2021 à 23 000 € en 2022 mais avec une répartition différente selon les besoins des associations.

Dans le détail :

En fonctionnement, les recettes de la commune s'élèvent à 1 667 952,62.

A noter une hausse des dotations et participations notamment celles de l'Etat réelles puisque déjà notifiées : 301 150 € contre 294 617 € en 2021 soit une hausse de 2,2 % inférieure toutefois à l'évolution de l'inflation prévue.

La commune reste prudente sur les produits des impôts et taxes avec un quasi maintien des recettes 2021 (557 234 € contre 556 970 €) et ce alors même que les produits des taxes foncières et d'habitations augmentent mécaniquement, non pas du fait des hausses d'impôts, mais des valeurs locatives et du nombre de foyers sur la commune (434 147 € contre 417 308 € en 2021). A noter que le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui freine le nombre de constructions sur les communes jusque 2035, handicapera l'autonomie fiscale de ces mêmes communes de ce fait. En matière de produits de services communaux, nous prenons en compte la baisse des effectifs de l'école qui a une incidence sur la fréquentation et donc les recettes de la cantine scolaire, du périscolaire ... : 59 280 € de recettes estimées sur 2022 contre 62 512,99 € de titres perçus sur 2021.

En matière de charges de fonctionnement :

. Les « charges à caractère général » passent de 235 150 € en prévisionnel 2021 à 292 850 € en prévisionnel 2022. Elles intègrent principalement la prise en compte de l'inflation, et l'augmentation forte de l'énergie (gaz et électricité – prévisionnel de dépenses des fournitures non stockées passant de 32 000 € à 75 000 €).

La réception de factures particulièrement élevées en ce début d'année, nous amène à imaginer le scénario du pire. Pour autant, la municipalité ne peut pas rester attentiste sur cette situation : si nous ne pouvons rien vis-à-vis du prix du gaz, nous pouvons essayer de maîtriser la consommation.

Les charges de personnel augmentent légèrement par rapport à 2021 afin de prendre en compte l'augmentation attendue de l'indice de la fonction publique et les changements d'échelon de certains agents (430 100 € contre 423 782 en dépenses réelles 2021).

En matière **d'investissements**, la commune réalisera en 2022, les achats et travaux prévus en 2021 mais non réalisés à savoir principalement :

Le règlement total du diagnostic de l'église réalisé par un cabinet d'architectes du patrimoine lillois lequel rendra la totalité de son rapport en mai 2022 ; la rénovation de la toiture de la maison des associations (76 976 €) ; la fin des travaux de création du nouveau géant, copie de l'actuel (4 700 €)

Parmi les nouveaux investissements 2022, citons :

- . Le changement des dernières portes et fenêtres de l'atelier municipal pour 7 500 €
- . Des travaux de sécurisations des façades et pignons de l'église (pose de filets pare-chute et retrait de certaines pierres menaçant de tomber en attendant leur réfection) pour 20 928 € (des dossiers de subventions ont été sollicités auprès du Département et de l'Etat (DRAC) pour 70 %. En attente d'examen).
- . La rénovation et l'extension de la maison des associations pour 321 k€ (reste à charge de la commune de 138 425 € - sollicitation du fonds de concours CCHF pour 80 k€ pour un droit de tirage total de 106 k€)
- . Le démarrage d'un projet d'envergure à savoir l'aménagement d'une zone de loisirs dans l'enceinte du stade municipal. L'idée étant de « protéger » le terrain de football d'honneur, la pose d'un grillage côté ouest sera réalisée. Le premier aménagement consistera en l'installation d'un skate-park, voulu et pensé avec les jeunes du village pour lequel une subvention de la Région (40%) et du Département (40 %) est déjà acquise. La commune prévoit une dépense totale de 125 000 € pour cette première phase d'aménagements de cette future zone de loisirs à imaginer avec la population.
- . L'équipement de l'école en détecteurs CO2 (subventions demandées à l'Education Nationale et au SIECF), et des salles communales de défibrillateurs (4 k€) pour se mettre en conformité avec les réglementations.
- . L'achat d'un logiciel de dématérialisation des inscriptions pour les services municipaux pour 14 194 €.
- . Le remplacement des barrières protectrices entre la rue Morseley et l'école (8 000 €) et l'achat de nouveaux panneaux de signalétiques et mobilier urbain pour 5 000 €.
- . Toujours dans le cadre du plan de mise aux normes du cimetière, la pose d'un ossuaire pour 6 120 € (subvention de l'Etat d'ores et déjà acquise pour 40 % du coût).
- . Achat d'un logiciel permettant l'informatisation de l'offre de la bibliothèque : coût du matériel 7 000 €

Le reste des investissements concerne du petit matériel d'outillage, des équipements pour le périscolaire, la salle polyvalente, etc... Le remboursement du capital des emprunts (55 k€) complète les charges.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 355 660,85 €, outre les subventions perçues les années précédentes pour des projets qui se mettront en œuvre en 2022 (soit 318 864 €), elles comprennent 83 248 € de produits supplémentaires liées aux subventions d'ores et déjà notifiées pour les dépenses à couvrir sur 2022. Le Fonds de Compensation de la TVA est estimé à 49 000 € et les recettes de la taxe d'aménagement à 5 k€. Bien entendu, une part de ces produits est liée aux reports à nouveau positifs des années antérieures, qui constituent la réserve de la commune pour déployer des projets pour les années à venir.

Recrutement saisonnier

Le conseil décide de recruter un agent saisonnier pour le service technique suite à l'augmentation saisonnière de travail en espaces vert pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2022 à temps plein.

Réduction de l'éclairage public.

Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable. Ainsi, il est décidé que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 06 heures, dès le 1^{er} mai 2022, sur l'ensemble de la commune.

Remarques de plusieurs élus sur la baisse de la location de la salle polyvalente. En dehors des réservations par les associations pour les animations communales, il est noté que des familles disent ne plus vouloir louer la salle faute d'accès facilité du fait de la présence de camions. Sont également pointés les impossibilités d'accès des services d'incendie en cas de besoin